

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2018

---

SECRET DES AFFAIRES - (N° 675)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL47

présenté par  
Mme Karamanli

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 34, substituer aux mots :

« et de la santé publique »,

les mots :

« , de la santé publique et de l'environnement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'intérêt légitime d'un pays inclut l'environnement. La Charte de l'environnement est un texte de valeur constitutionnelle qui inspire l'action européenne et internationale de la France.